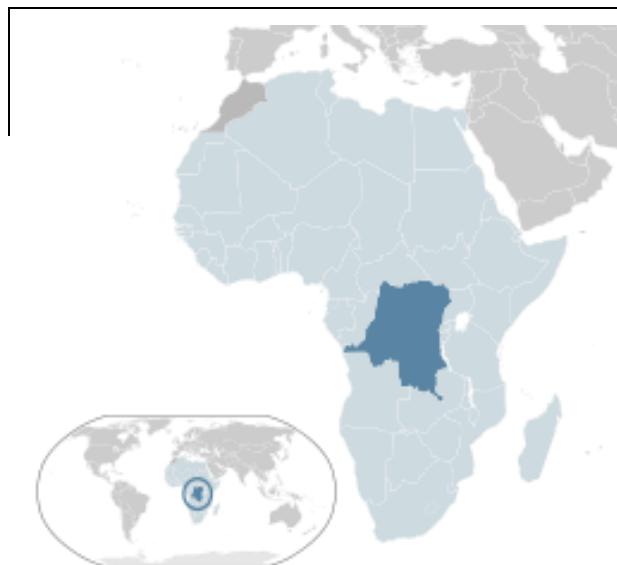


## Profil pays – RDC

### Partie 1. Informations générales

#### Informations sur le pays



<b>Nom complet du pays</b>	<b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b>
<b>Capitale du pays</b>	KINSHASA
<b>Langue(s) officielle(s)</b>	FRANCAIS
<b>Ports Principaux</b>	<i>MATADI, MGT, BOMA et MUANDA</i>
<b>Littoral (km)</b>	47 km

## 1. Points de contact

### *Point focal GI WACAF*

<b>Nom</b>	BOPE BOPE LAPWONG JEAN MARIE
<b>Ministère/ Département / Agence</b>	CENTRE DE CONTROLE ET SURVEILLANCE DE LA POLLUTION MARINE
<b>Poste occupé</b>	COORDONNATEUR NATIONAL
<b>Adresse</b>	17, 7 <sup>ème</sup> RUE Q. INDUSTRIEL COMMUNE DE LIMETE KINSHASA
<b>Téléphone</b>	+243814523130
<b>Mobile</b>	+243814523130
<b>Courriel</b>	jmbope2lap@gmail.com

### *Point focal OMI*

<b>Nom</b>	Monsieur AKONDA MABONDU John
<b>Ministère/ Département / Agence</b>	MINISTERE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION
<b>Poste occupé</b>	DIRECTEUR DE LA MARINE MARCHANDE
<b>Adresse</b>	36, Avenue de l'aérodrome/ Commune de Barumbu Kinshasa RDC
<b>Téléphone</b>	+243810775124
<b>Mobile</b>	+243810775124
<b>Courriel</b>	Akondajohn3@gmail.com

Mise à jour en Novembre 2024

*Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document*

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Organisation</b>	<b>Pays</b>	<b>Email</b>	<b>Numéro de téléphone</b>
<b>Monsieur BOPE BOPE LAPWONG JEAN MARIE</b>	COORDONNATEUR NATIONAL DU CCPM	CENTRE DE CONTROLE ET SURVEILLANCE DE LA POLLUTION MARINE	RDC	jmbope2lap@gmail.com	+243814523130
<b>Monsieur LUNGU MALUTSHI</b>	DIRECTEUR CHEF DE SERVICE	DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU /MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	RDC	lungumalutshi@gmail.com	+243998472531
<b>Monsieur AKONDA MABONDU John</b>	DIRECTEUR CHEF DE SERVICE	DIRECTION DE LA MARINE ET VOIES NAVIGABLES	RDC	Akondajohn3@gmail.com	243810775124
<b>KASISI ERNEST</b>	CHEF DE DIVISION INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX HYDRO PORTUAIRES A LA MARINE	DIRECTION DE LA MARINE ET VOIES NAVIGABLES	RDC	ernestkasisi@gmail.com	+243812655034
<b>Mme KAZADI MPEMBA JOCELYNE</b>	EXPERTE EN BIOLOGIE MARINE/	DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU/ MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	RDC	Joycekazadi1@hotmail.com	+243822960938
<b>Monsieur SAMUEL MADRAGULE</b>	CHEF DE DIVISION ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT/ MINISTERE DES HYDROCARBURES	RDC	samueltaoya@gmail.com	+243819071012

## 2. Industrie

Industries présentes dans le pays	
<b>Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil &amp; Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?</b>	PERENCO, SOCIR, TOTAL, ENGEN, COHYDRO, LEREXCOM PETROLIUM, SEP Congo, COBIL S.A,
Coopération avec l'industrie	
<b>Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?</b>	Cadre de concertation et gestion environnementale
<b>Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?</b>	OUI. LA COLLABORATION EXISTE ENTRE DIFFERENTS ACTEURS ET LA DISPONIBILITE EST ACQUISE. C'est principalement dans le cadre de la mise en application du Plan d'Urgence nationale.
<b>Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement</b>	Toutes les structures intervenant dans la préparation de la lutte, la réponse et l'évaluation se trouve représenter au sein du CCPM. Ce qui facilite la coordination des opérations et de communication entre institutions. La federation des Entreprises du Congo (FEC) réunie aussi ces intervenants dans le cadre de la protection de l'Environnement.

## Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

### *I. Cadre institutionnel et légal*

#### 1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

<b>Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures</b>	
<b><i>Lutte en mer</i></b>	
<b>Ministère/Département/Agence</b>	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE/ CCPM
<b>Point de contact en charge des questions de lutte en mer</b>	Mr. BOPE BOPE LAPWONG JEAN MARIE, COORDONNATEUR DU CCPM
<b>Adresse</b>	17,7 <sup>ème</sup> RUE Q.INDUSTRIEL COMMUNE DE LIMETE KINSHASA
<b>Téléphone</b>	+243814523130 ET +243981985658
<b>Mobile</b>	+243814523130 ET +243981985658
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:jimbope2lap@gmail.com">jimbope2lap@gmail.com</a> , <a href="mailto:bopebl@yahoo.fr">bopebl@yahoo.fr</a> et ccpm.nationale.coord. @gmail.com
<b><i>Lutte en milieu littoral</i></b>	
<b>Ministère/Département/Agence</b>	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE/ CCPM
<b>Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral</b>	Mr. BOPE BOPE LAPWONG JEAN MARIE, COORDONNATEUR DU CCPM

Mise à jour en Novembre 2024

Adresse	17,7 <sup>ème</sup> RUE Q.INDUSTRIEL COMMUNE DE LIMETE KINSHASA
Téléphone	+243814523130 ET +243981985658
Mobile	+243814523130 ET +243981985658
Courriel	<a href="mailto:jmbope2lap@gmail.com">jmbope2lap@gmail.com</a> et ccpm.nationale.coord. @gmail.com

***Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI***

Ministère/Département/Agence	DIRECTION DE LA MARINE ET DES VOIES NAVIGABLES/ MINISTERE DES TRANSPORTS
Point de contact	Monsieur AKONDA MABONDU
Adresse	536, Avenue de l'aérodrome/Ndolo. Commune de Barumbu/ Kinshasa RDC
Téléphone	+243810775124
Mobile	+243810775124
Courriel	akondajohn3@gmail.com

## 2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				

<b>MARPOL 73-78</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise des circulaires imposant l'assainissement de tous les navires accostant dans nos ports</li> <li>- Arrêté ministériel créant le service de FACILITES PORTUAIRES</li> </ul>	<b>Avancée</b>	<b>Reste le dépôt des instruments de ratification au secrétariat de l'OMI. –</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhesion de la RDC à MU d'ABUJA</li> </ul>	<b>Totalement</b>	<b>Mécanisme de contrôle des navires et de l'état des ports</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la loi n° 09/11 sur la protection de l'environnement</li> </ul>	<b>Moyen</b>	<b>La prise en compte de la protection de la faune et flore marines dans la nouvelle version de cette loi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reglementation de la gestion de la pollution par les hydrocarbures et autres minéraux</li> </ul>
<b>Préparation et lutte</b>				
<b>OPRC 90</b>		Arrêté Ministériel mettant en place la plate forme de lutte contre la pollution en milieu marin	moyen	La plate forme est mise en place
<b>Protocole OPRC-HNS</b>				
<b>Responsabilité et indemnisation</b>				
<b>CLC 69</b>				
<b>CLC 92</b>				
<b>Fonds de 92</b>				

<b>Fonds suppl. (2003)</b>				
<b>Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)</b>				
<b>LLMC 76</b>				
<b>LLMC 96</b>				
<b>HNS 2010</b>				

<b>Législation nationale</b>			
<b>Politiques maritimes et</b>	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code maritime (à actualiser)</li> <li>- La loi portant protection de l'Environnement (actualisée)</li> <li>- Les Ministères des Transports et celui de l'Environnement sont responsables de la politique maritime sont responsables de la mise en oeuvre via le CCPM de certaines les lois et arrêtés se rapportant à la gestion de l'environnement marin et côtier</li> </ul>	
<b>cadre réglementaire</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Absence d'une Stratégie Maritime Nationale (Document important pour le développement du secteur Maritime au niveau national)</b></li> <li>- <b>Absence d'un Cadre legal pour la Coordination de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) ;</b></li> <li>- Actualisation de l'Arrêté créant le CCPM dans l'attente</li> <li>- Arrêté Ministériel mettant en place la plate forme de lutte contre la pollution marine a été pris</li> </ul>	

<b>Ratification des conventions de l'OMI</b>	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination permanente	- Manqué de moyens financiers aux institutions en charge de la mise en œuvre de la politique maritime et environnementale
		Absence de priorité	
		Absence de compétences juridiques	Faiblesse de compétences juridiques
		Absence de compétences techniques	Faiblesse de compétences techniques
		Absence de ressources financières	Les ressources financières pour appuyer la procédure et soutenir l'organisation des parties prenantes
<b>Application des conventions de l'OMI</b>	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	<b>Ratification:</b> Préparation de la Note Explicative et l'Avant projet de loi de Ratification par les Ministères Sectoriels (Transports/Direction de la Marine et Environnement/CCPM) avec l'Assistance des Consultants et Experts Internationaux et Nationaux --- Parlement --- présidence---affaires étrangères ---Secrétariat de l'OMI . la mise en Application pour la sécurité en mer est assurée par les Ministère des Transports et le Ministère de la Défense. La Pollution en mer est gérée par le Ministère de l'Environnement par la structure commune d'exécution(Transport et environnement): le CCPM. Responsabilité et endemnisation c'est le CCPM, le Ministère de la Justice, des affaires étrangères, Intérieures et des finances qui en sont responsables	

<b>Application de :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Convention de 1992 portant création du Fonds</li><li>Protocole portant création du Fonds supplémentaire</li></ul>	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	<p>Ceci devra être bien dit et reparti aux agences ou Administrations dans le document de Stratégie Maritime Nationale à élaborer avec l'assistance du projet GI WACAF pour la future période de 2025-2027</p> <p>Actuellement seul, le Ministère des Hydrocarbures peut le faire mais aucun suivi ni superpervision</p>
---	--	--

## *II. Plan national d'intervention d'urgence*

### 1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

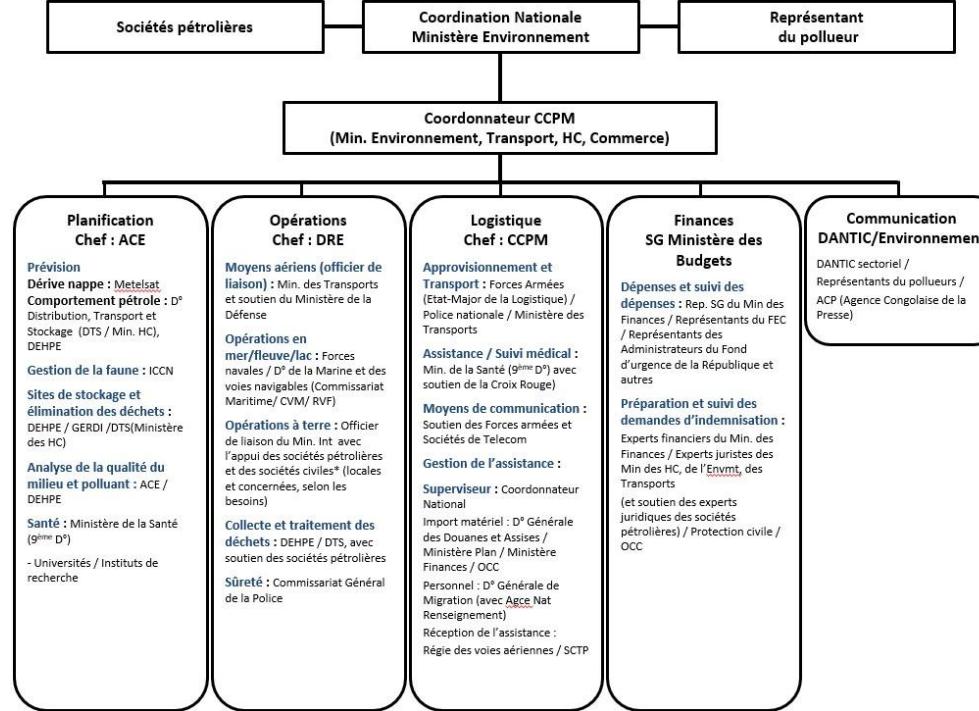
Le document	
<b>Nom du PNIU</b>	PLAN POLMARC
<b>Statut du PNIU</b>	Notre Plan a été actualisé, amendé et validé par les autorités compétentes qui ont officiellement nommés les animateurs du Plan
<b>Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date</b>	Arrêté ministériel des animateurs du Plan a été pris
<b>Date de dernière mise à jour approuvée</b>	25 JUILLET 2019
<b>Comité / Groupe de travail en charge de la question</b>	EXPERTS INTER INSTITUTIONNELS SOUS LA COORDINATION DU CCPM
<b>Testé ? Date et commentaires principaux</b>	PAS ENCORE ; Suite au COVID 19, le Test prévu en 2020, n'a pas eu lieu

<b>Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?</b>	Etant donné que depuis 2029, le PNIU(PLAN POLMARC) n'a pas été actualisé, le Comité interinstitutionnel a décidé d'une actualisation bien adaptée en 2025. Il sera proposé une mise à jour chaque 2 ans avec une relecture annuelle afin de permettre la préparation des éléments de mise à jour
---	--

## 2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise ( <i>Incident</i> )	OUI
<i>Management System – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?</i>	OUI
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	OUI
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	OUI
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	OUI

**Organigramme :**



**Procédures de notification et de rapport**

Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	OUI
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	OUI

Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	OUI
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	OUI
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ? <b>OUI</b>	
Suivi et archivage ; indemnisation	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	C'EST PREVU
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	DANS LA LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE FACON GENERALE ? MAIS PAS DE FACON SPECIFIQUE DANS LE CAS DE LA POLLUTION MARINE

### 3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	PAS ENCORE DEFINI
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	DEUXIEME OPTION
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	XXXX

<b>Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?</b>	NON	
<b>Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?</b>	OUI/ L'OFFICE CONGOLAIS DE CONTROLE et l'Agence Congolaise de l'Environnement doivent approuvé	
<b>Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?</b>	OUI	
<b>Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?</b>	OUI	
<b>Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?</b>	Ces limites seront déterminées dans la politique de gestion des dispersants	
<b>Existe-t-il des stocks de dispersants ?</b>	OUI CHEZ LES PETROLIERS PERENCO, SOCIR, et la CVM	
<b>Emplacement des sites de stockage</b>	CONNNU	
<b>Nom</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Volume</b>
<b>Cartographie de sensibilités et évaluation des risques</b>		
<i>Cartes de sensibilité</i>		

<b>Statut des cartes de sensibilité</b>	<b>A ACTUALISER</b>
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	EXISTE MAIS EST <b>A REDYNAMISER</b>
<b>Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?</b>	OUI
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	
<b>Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?</b>	OUI

Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	PAS ENCORE
Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	ENCORE ELECTRONIQUE ET PAPIERS
<i>Evaluation des risques</i>	
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	NON
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	OUI
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarios de déversements ?	OUI
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	NON
<i>Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral</i>	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	OUI
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de	OUI
nettoyage du littoral ( <i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	Oui

<b>Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?</b>	OUI
<b>Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures</b>	
<b>Statut du plan de gestion des déchets</b>	PAS ENCORE ETABLIS
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	A METTRE EN PLACE
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	
<b>Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?</b>	OUI
<b>Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?</b>	NORMALEMENT
<b>Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?</b>	OUI
<b>Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?</b>	LOI 011/9 PORTANT PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
<b>Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée</b>	
<b>Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée</b>	
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	
<b>Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?</b>	OUI
<b>Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?</b>	OUI, AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT

<b>Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?</b>	NON
<b>Politique de brûlage <i>in-situ</i></b>	
<b>Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i></b>	A METTRE EN PLACE
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	A METTRE EN PLACE
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	
<b>Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?</b>	OUI
<b>Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?</b>	AUTORISATION MINISTERIELLE
<b>Autres éléments techniques</b>	
<b>Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?</b>	OUI

### *III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale*

#### 1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	ACCORDS INTERNATIONAUX ET REGIONAUX ; APPUI SUR LES AFFAIRES ETRANGERES <b>LES ACCORDS MARITIMES EXISTANTS AVEC LES AUTRES ETATS VOISINS</b>
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	NON
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	.....
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	OUI.
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	PAR EXONERATION
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	OUI, Port en eau Profonde de BANANA

<b>Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?</b>	L'assistance est définie, mais pas encore opérationnelle ;
<b>Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?</b>	OUI, LE COORDONNATEUR NATIONAL DE CCPM EST HABILITE A CONTACTER TOUTE INSTITUTION D'ASSISTANCE EXTERIEURE CAPABLE D'APPUYER LE PAYS

## 2. Formations et exercices

<b>Formation du personnel</b>	
<i>Formations</i>	
<b>Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?</b>	Oui. Surtout en 2020 et 2021
<i>Exercices</i>	
<b>Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?</b>	NON. MAIS UN BESOIN URGENT
<b>Éducation</b>	
<b>Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?</b>	ENVISAGEE, Surtout avec l'IMO/IMLI de Malte ; le WMU/suede ; ARSTM/Abidjan ; RMU/Accra

### 3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
Le gouvernement :	Le secteur privé :
Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	N'EXISTE PAS ENCORE AU NIVEAU NATIONAL, MAIS EXISTE AU NIVEAU SECTORIEL
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	Non;
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNLU)	OUI CHEZ LES PRIVES
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	OUI
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	PAS ENCORE OPERATIONNEL
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	PAS ENCORE
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1 <sup>1</sup> ?	OUI

<sup>1</sup> La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

<b>Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?</b>	NON
<b>Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?</b>	NON

#### 4. Communication

Communication avec les médias et le public	
<b>Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?</b>	PAS ENCORE
<b>Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?</b>	A METTRE EN PLACE